

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER (à compter du rapport n°6), Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Franck LOISON, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mme Josiane CLÉMENT (procuration L. BOUTTEVIN).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

### **D210316-01 : COMPTES DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation le compte de gestion 2015 du budget communal établi par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;
- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a rien à signaler.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion 2015 du budget communal dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part..

### **D210316-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget principal. Il informe que celui-ci est en tous points conformes aux comptes de gestion 2015 établis par le receveur municipal.

#### **a) Résultat de clôture**

Le résumé du compte administratif du budget communal se présente dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>339 043,65</b>		<b>119 224,32</b>		<b>458 267,77</b>
Opérations de l'exercice	1 049 719,80	1 315 883,13	622 254,85	413 504,15	1 671 974,65	1 729 387,28
TOTAUX	1 049 719,80	1 654 926,78	622 254,85	532 728,47	1 671 974,65	2 187 655,25
Résultats de clôture		<b>605 206,98</b>	<b>89 526,38</b>			<b>515 680,60</b>

<b>Restes à réaliser</b>	/	/	26 690,36	123 607,21	26 690,36	123 607,21
<b>TOTAUX CUMULES</b>			116 216,74	123 607,21	26 690,36	639 287,81
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>7 390,47</b>		<b>612 597,45</b>

**b) Proposition d'affectation du résultat :**

Après avoir délibéré sur le compte de gestion 2015 établi par le receveur municipal et le compte administratif 2015 établi par le Maire et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 605 206,98 €
- Affectation du déficit d'investissement (compte D001) : 89 526,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget communal, à savoir le résultat de clôture et l'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport

**D210316-03 : NOUVELLE RÉPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS CIMETIÈRE A COMPTE DU 01/01/2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la plupart des dispositions de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières étaient codifiées dans le Code des Communes à l'exception notable de son article 3 selon lequel « aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance ».

Or, lors des travaux de codification du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi du 21 février 1996 a abrogé l'ordonnance de 1843, privant ainsi de base légale la répartition du produit des concessions de cimetières entre les Communes (2/3) et les CCAS (1/3).

Dorénavant, la Commune peut donc librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetières.

Considérant d'une part que le budget communal abonde en quasi-totalité le budget annexe du C.C.A.S, que d'autre part, le produit ainsi perçu ne permet pas de générer des recettes significatives pour le C.C.A.S. et que, enfin, continuer d'établir une proratisation de la répartition de ce produit conduit à complexifier les opérations comptables d'encaissement, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la totalité de ce produit au profit du seul budget communal.

En contrepartie, il est proposé d'abonder la subvention accordée au CCAS du fait de la perte de cette recette. Le calcul proposé est une moyenne des recettes perçues à ce titre sur les 3 dernières années. (soit pour 2016, un montant de 400 € supplémentaire sur l'article 657362).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle répartition du produit des concessions cimetières telle que proposée dans le rapport.

**D210316-04 : PROJET INVESTISSEMENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2016**

Dans le cadre des investissements liés à un aménagement de la sécurité routière en agglomération de Parcé-sur-Sarthe, je vous propose d'en prendre connaissance ci-dessous :

- Aménagement de feux tricolore au croisement de la rue de l'Epervier et de la RD 309 : coût estimatif de 30 000 € ;
- Aménagement d'un abri-bus rue du clos champagne : coût estimatif de 2 000 € ;
- Total prévisionnel des aménagements routiers : 32 000,00 €

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire :

- à inscrire les projets sur le budget 2016 ;
- à inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement ;
- à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des « amendes de police » 2016 (subvention attendue à hauteur de 20%).

**D210316-05 : PROJET INVESTISSEMENT 2016 : « AMÉNAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS »**

Dans le cadre du projet suivant : Aménagement d'une aire de camping-car derrière La Poste, soit :

- Aménagement de l'aire de stationnement en aire de service (borne eau/électricité, drain de vidange),
- Promotion des Frayères en lieu de loisirs familial (panneaux d'information touristique),
- Amélioration de la signalisation touristique : attraction de la commune et des alentours
- coût estimatif de 20 000 € HT.

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité moins 1 contre et 1 abstention, le projet et autorise M. le Maire à :

- inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement sur le budget 2016 ;
- lancer les consultations d'appel à concurrence pour l'aménagement ;
- lancer les consultations d'appel à concurrence pour les missions associées *si besoin* ;
- lancer les demandes de partenariat avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe ;
- lancer les demandes de subventions : DETR, Conseil départemental, Leader.

**D210316-05 BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 du budget principal.

**a) Vote des taux de contributions directes pour 2016**

Je vous invite à prendre connaissance du tableau récapitulatif proposé avec une augmentation des bases prévisionnelles de 1 % :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux de référence 2015	Produits à taux constants (P)	Taux de référence 2015 avec + 1% (T)	Produit correspondant = P x T
Taxe d'habitation	2 019 000	10,09	203 717	10,19	205 736
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 315 000	16,53	217 370	16,70	219 605
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	209 500	32,38	67 836	32,70	68 507
<b>TOTAL</b>			<b>488 923</b>		<b>493 848</b>

**b) Subventions aux associations**

Je vous invite à prendre connaissance du tableau proposé par la Commission ad hoc (voir pièce jointe).

**c) Vote du B.P. 2016**

Le résumé du budget primitif 2016 de la commune se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX en €	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 816 430,98	1 816 430,98	1 187 998,19	1 187 998,19	3 004 429,17	3 004 429,17

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2016 du budget communal dans les conditions suivantes :

- Pour le vote des taux de contributions directes fixant une augmentation des bases prévisionnelles de 1% : à l'unanimité moins 1 contre et 2 abstentions ;
- Pour les subventions aux associations telles que proposé dans le rapport : les élus membres de bureaux d'associations ne prennent pas part au vote, soit sur 15 votants : unanimité ;
- Pour le budget primitif 2016 tel que proposé dans le rapport et les documents annexes : à l'unanimité moins 4 abstentions.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Dossier Venelle rue de la Libération : les devis de maçonnerie remis à jour sont présentés au Conseil ;
- Horaires d'ouverture du bureau de Poste de Parcé à compter du lundi 30 mai 2016, soit 20h30 par semaine :  
Du mardi au vendredi : de 14h00 à 17h30  
Le lundi : de 9h00 à 12h30  
Le samedi : de 9h00 à 12h00
- Une vidéo sur le fonctionnement du Syndicat Mixte de Restauration (S.M.R.) est actuellement en ligne sur le site internet de la commune et a été fortement apprécié du personnel et des membres du S.M.R. ;
- Vendredi 25 mars 2016 - 20h00 à la salle des fêtes : « le Voyage en Uruguay » ;
- Le dimanche 3 juillet 2016 à Asnières-sur-Vègre : 2<sup>ème</sup> édition de « Cité des Sens ou les plaisirs de la table » organisée par les Petites Cités de Caractère ;
- Jeudi 31 mars 2016 à 18h00 : commission Communication en Mairie.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 11 avril 2016 à 20h00.**

## **LES MEMBRES PRESENTS :**

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER (à partir du rapport n°6)

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Franck LOISON

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Josiane CLÉMENT (procuration à L. BOUTTEVIN)